





# Inscription des inspecteurs en Master Meef Mention PIF, parcours CIREF (2ème année)

Le Rectorat et l'Inspé de l'académie de Reims ont engagé en 2020 une action favorisant la diplomation à niveau Master des IEN et IA-IPR. Il leur est proposé de s'inscrire en M2 Meef, mention Pratique et ingénierie de la formation, parcours CIREF (Conception Intervention et recherche en Education et Formation) et de bénéficier d'une dispense d'enseignements et d'évaluations dans le cadre d'une validation des acquis.

Vous pouvez découvrir le parcours de master CIREF à l'adresse suivante : <a href="https://www.univ-reims.fr/inspe/meef-mention-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation/parcours-ciref/parcours-ciref,25133,41568.html">https://www.univ-reims.fr/inspe/meef-mention-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation/parcours-ciref/parcours-ciref,25133,41568.html</a>

Ce document précise les **étapes du processus d'inscription** ainsi que les **enseignements suivis et les travaux réalisés en M2 Ciref** dans le cadre de ce partenariat entre l'Inspé et le Rectorat de l'académie de Reims.

Une **réunion d'information** en visioconférence est organisée au sujet de cette diplomation en Master « Pratiques et ingénierie de la formation », et plus particulièrement en parcours CIREF lors de

la journée portes ouvertes de l'URCA.

Pour connaître sa date et son organisation consultez cette page :

https://www.univ-reims.fr/jpo/accueil/programme/programme-jpo,25760,42426.html

### 1) La demande de VAP ou de VES :

Les titulaires d'un diplôme de Bac+3 pourront demander dans le cadre de la VAP la dispense de l'année de M1 et de certaines UE de M2.

La demande de VAP (validation des acquis professionnels) peut se faire **tout au long de l'année.** Cette **demande** doit impérativement être faite **au plus tard le 15 mai.** 

Les candidats peuvent se rapprocher d'un conseiller en validation des acquis, pour obtenir le dossier de demande de VAP dès maintenant : vae@univ-reims.fr

Les titulaires d'un Bac+4 ou Bac+5 pourront candidater directement à l'entrée en M2. La demande de dispense d'UE de M2 CIREF se fera en début d'année de M2 auprès de l'Inspé dans le cadre d'une VES (validation d'études supérieures). C'est à l'étudiant·e de faire la demande de dispense de certaines UE auprès de la gestionnaire de scolarité du M2 : inspe-scol2@univ-reims.fr.

Les **UE dont la dispense pourra être demandée** par VAP ou VES sont les suivantes :

- UE 31 « Cadres de référence : sociologie de l'éducation et analyse du travail »
- UE 32 « Formation d'adultes »
- UE 33 « Expériences des métiers »
- UE 35 « Option »
- UE 41 « Cadres de référence : apprentissages en formation d'adultes »
- UE 42 « Expériences des métiers »

Plus d'informations sur la VAP: <a href="https://www.univ-reims.fr/inspe/candidatures-inscriptions/validation-des-acquis/validation-des-acquis,20910,34931.html">https://www.univ-reims.fr/inspe/candidatures-inscriptions/validation-des-acquis,20910,34931.html</a>

## 2) La candidature individuelle d'entrée en M2 CIREF à l'Urca-Inspé :

L'entrée en M2 fait l'objet d'une candidature individuelle qui est à saisir en ligne sur le site de l'Inspé de l'académie de Reims après création d'un compte sur l'application e-candidat.

Le **compte e-candidat** peut être créé dès maintenant : <a href="https://www.univ-reims.fr/inscriptions-reinscriptions">https://www.univ-reims.fr/inscriptions-reinscription

Les dates de début et fin de candidature en M2 sont précisées sur cette page : <a href="https://www.univ-reims.fr/inscriptions-reinscriptions-reinscriptions">https://www.univ-reims.fr/inscriptions-rein

Le **dossier de candidature** sur e-candidat comportera une <u>lettre de motivation</u> accompagnée <u>impérativement</u> de la présentation d'un <u>premier projet de recherche</u> (texte de 2 à 4 pages) mettant en évidence :

- Le thème de recherche envisagé,
- Quelques mots clés,
- L'exposé des motifs (raisons pour lesquelles le candidat souhaite effectuer une recherche sur le thème choisi, éventuellement, le lien entre ce projet et un travail antérieur),
- Les lectures ou les concepts sur lesquels s'appuie votre première réflexion,
- Deux ou trois questions ou hypothèses de recherche initiales.

#### 3) L'action du PAF « Inscription en Master Meef parcours CIREF » :

L'inscription à ce module permettra le remboursement par le Rectorat des frais d'inscription administrative à l'Université de Reims. Ces frais seront préalablement réglés par l'étudiant·e dans le cadre d'une **inscription individuelle** à l'URCA auprès de l'Inspé (environ 250 euros). Chaque année 10 candidatures maximum inspecteurs et formateurs, en parcours <u>CIREF</u> ou en par <u>Ie-Fun</u>, seront retenues et financées par le Rectorat. Pour tout renseignement complémentaire sur ce dispositif académique, veuillez contacter madame Véronique Charlier, directrice de l'école académique de la formation continue de Reims : <u>Veronique.Charlier1@ac-reims.fr</u>

En dehors de ces 10 places du dispositif du PAF, l'inscription au master 2 CIREF reste tout à fait possible dans le cadre d'une candidature individuelle. Pour plus de renseignements, contactez le service formation continue de l'Inspé : <a href="mailto:inspe-formation.continue@univ-reims.fr">inspe-formation.continue@univ-reims.fr</a>

#### 4) La formation en M2 Meef, parcours CIREF:

Après VAP ou VES, **les enseignements de 2**ème année de master à suivre sont composés de 2 UE réparties sur 2 semestres :

- UE 34 Formation à et par la recherche
- UE 43 Formation à et par la recherche

#### Les modalités d'enseignement sont les suivantes :

- Cours du soir en visio à domicile (les jeudi et vendredi soir).
- Travaux dirigés en EAD (réalisés en autonomie avec la plateforme Moodle de l'URCA).
- Deux séances de séminaire de recherche en présentiel à Reims par semestre (2 mercredis aprèsmidi).
- Accompagnement individualisé en direction de mémoire (à distance ou en présentiel en fonction des situations individuelles et des domaines d'expertise des enseignants-chercheurs).

#### Les travaux d'évaluation à réaliser :

- Semestre 3 : un Projet de recherche développé
- Semestre 4 : le **mémoire de master** et sa soutenance (UE43). En master CIREF, le mémoire peut être remis et soutenu soit en mai (session 1), soit en juin (session 2) soit fin août (session 2 bis).

#### 5) Contacts:

- Anne Glaudel, maître de conférences, responsable du parcours Ciref à l'Inspé : anne.glaudel@univ-reims.fr
- Véronique Charlier, directrice de l'école académique de la formation continue de Reims:
   Veronique.Charlier1@ac-reims.fr

N'hésitez pas à prendre contact par mel pour convenir d'un rendez-vous téléphonique anne.glaudel@univ-reims.fr